

Zeitschrift:	Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie
Herausgeber:	Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band:	27 (2001)
Heft:	1
Artikel:	Etude pilote sur les réactions de la population à l'implantation d'un établissement pénitentiaire
Autor:	Deveaud-Pledran, Marie / Haas, Henriette
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1046834

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RESEARCH NOTES

ETUDE PILOTE SUR LES REACTIONS DE LA POPULATION A L'IMPLANTATION D'UN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE

Marie DEVEAUD-PLEDRAN et Henriette HAAS

Résumé

Le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire provoque immédiatement levées de boucliers, oppositions de principe et expressions intempestives d'angoisses de toute nature. Pour examiner les vrais effets d'une prison sur son environnement immédiat, nous avons procédé à une enquête téléphonique auprès des personnes établies dans l'environnement proche de la prison «La Tuilière», sept ans après son inauguration, et qui se trouve dans le canton de Vaud. Contrairement à certaines craintes exprimées avant la construction de l'établissement pénitentiaire, l'impact réel sur le voisinage d'une telle institution nous montre qu'il est peu significatif. Les effets négatifs existent mais sont différents de ce que l'on pouvait s'attendre. En effet, ce n'est pas la dangerosité soudaine du quartier qui inquiète la population. On remarque cependant quelques nuisances dues au bruit, notamment pendant l'été. Il semble que les détenus aient souvent des échanges bruyants entre les cellules. Ces effets négatifs sont compensés par la sécurité raffermie autour de l'établissement, grâce à la présence constante de la police et des surveillants. Etant donné le problème des cambriolages, cet accroissement de la sécurité est considéré comme un point positif par les citoyens. En ce qui concerne l'impact économique sur la région, nous n'avons trouvé aucun élément significatif pouvant attester que le marché ait été influencé de façon négative, ni dans les réflexions émises par les entreprises, ni dans celles provenant des ménages privés. Si les protestations et les craintes ont été plus vives avant l'implantation de l'établissement, c'est sans doute par la peur de l'inconnu.

Zusammenfassung

Der geplante Neubau einer Strafvollzugsanstalt provoziert unweigerlich Aengste und Opposition in der vorgesehenen Region, und damit natürlich zahlreiche Baurekurse. Um die tatsächlichen Auswirkungen eines Gefängnisses auf seine Umgebung zu untersuchen, haben wir sieben Jahre nach seiner Eröffnung, telefonisch die benachbarte Bevölkerung des Gefängnisses «La Tuilière» im Kanton Waadt befragt. Entgegen gewissen Befürchtungen, die vor dem Bau ausgedrückt wurden, ist der Effekt einer solchen Institution wenig bedeutsam. Negative Auswirkungen gibt es, allerdings sind sie anderer Natur als man meinen könnte. Es ist nicht etwa eine akute Gefährdung des Quartiers, welche die Bevölkerung stört, sondern es ist besonders im Sommer der Lärm. Es scheint, dass die Gefangenen sich zwischen den Zellenfenstern lautstark austauschen. Diese negativen Punkte werden aber kompensiert durch die erhöhte Sicherheit rund ums Gefängnis dank der konstanten Präsenz von Polizei und Sicherheitsdienst. Wegen der Einbruchsgefahr wird dies von den Bürgern als positiver Punkt gewertet. Was den ökonomischen Aspekt betrifft, haben wir keine Anzeichen gefunden, dass der Markt in ungünstiger Weise reagiert hätte, weder anhand der Aussagen der befragten Betriebe noch der Privathaushalte. Wenn also Protest und Aengste vor dem Bau einer Strafanstalt sehr viel verbreiteter sind als nachher, so hat das wohl etwas mit der Angst vor dem Unbekannten zu tun.

1. INTRODUCTION

Le travail qui a été réalisé pour cette étude répond à une demande explicite de l'administration pénitentiaire vaudoise concernant l'impact de la construction de la prison «La Tuilière» de Lonay (VD) sur la population avoisinante.

D'une manière générale, la construction d'une université, d'un hôpital suscite un grand enthousiasme dans la population avoisinante. En revanche, le projet – même à l'état larvaire – d'implantation d'un établissement pénitentiaire provoque immédiatement levées de boucliers, oppositions de principe et l'expression intempestive d'angoisses de toute nature. Mais ce n'est pas pour autant que cette même population souhaite la destruction des prisons; c'est en effet «un mal nécessaire», qui doit, certes, exister, mais chez les autres, si possible. La sociologie américaine a

ainsi créé le terme NIMBY («not in my back-yard») pour qualifier cette attitude. BRILLON (1996, p.24) souligne que «la peur du crime et la crainte de victimisation n'ont aucune relation réelle avec la punitivité».

En effet (GONCZOL, 1989: 396): «*la peur engendrée par les crimes dérive du sentiment croissant qu'éprouvent les gens d'être menacés*». On peut penser d'emblée que des délinquants représentent un danger pour la population avoisinante. Cette peur de l'autre, du «déviant», nous conduit à exprimer une peur qui nous tenaille, une peur souvent irrationnelle, exprimée de façon vêlemente la plupart du temps; l'expression de cette peur est la seule réponse que nous trouvons à nos questionnements brouillons et guidés par l'émotion. Lorsqu'une personne s'insurge contre l'implantation d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de sa commune, les gens craignent que le quartier soit ainsi touché davantage par la délinquance ou que la région devienne moins attrayante à tout point de vue, et en particulier sur le plan économique.

Il est courant que les opposants exigent de l'autorité qu'elle s'engage à ce qu'il n'arrive jamais rien. Ces mêmes personnes demandent-elles à la compagnie de cars de ramassage scolaire de s'engager par écrit à ce qu'il n'y ait jamais d'accident? Bien sûr que non, car cela est absolument irréaliste. KILLIAS (1989) a mis en évidence que la peur du crime est liée à la vulnérabilité des gens. Ces derniers auraient tendance à adapter leur comportement de façon à éviter certaines activités qui pourraient les exposer à des risques (KILLIAS, LAMON, CLERICI, BERRUEX, 2000). Dans ce contexte, on pourrait avancer l'hypothèse que la résistance à l'implantation d'une prison proviendrait de l'impossibilité des voisins d'éviter cette zone. De plus (GONZA, 1993: 377): «*Selon les valeurs qui ont cours, les systèmes de droit pénal, sont considérés, aujourd'hui encore, comme indispensables, et les sanctions pénales comme socialement nécessaires*». Il faut donc que la population admette que l'activité pénitentiaire est comparable aux autres, que le risque zéro ne peut pas exister, certainement pas plus que dans les autres domaines de la vie sociale.

Cependant, nous pouvons nous demander si ces craintes sont vraiment pertinentes. Un établissement pénitentiaire peut-il vraiment ternir la réputation d'une ville ou d'un quartier? L'expérience montre plutôt le contraire: l'opposition diminue après plusieurs années passées à côtoyer la prison. On peut se demander d'où vient ce changement d'attitude. Est-ce que les habitants n'osent plus s'opposer et souffrent en silence? Existe-t-il une résistance cachée, ou passive derrière le silence des habitants?

En revanche, on peut légitimement se demander si la présence d'une prison pourrait présenter des avantages pour les environs, essentiellement sur le plan économique. Ceci est par exemple le cas aux Etats-Unis, où la construction de nouvelles prisons est appréciée par les «communities» parce que ces établissements sont devenus un élément important du développement économique; Certaines prisons y seraient même cotées en bourse. Il est vrai que l'on dit les Américains du nord plus pragmatiques, que nous, Européens. Ils sont en tout cas, beaucoup moins que nous, taraudés par le doute, lorsqu'une activité peut être économiquement rentable du moment qu'elle n'est pas illicite.

2. METHODE

Pour répondre aux questions mentionnées ci-dessus, nous avons procédé à une enquête téléphonique auprès des personnes établies dans l'environnement immédiat de la prison «La Tuilière» dans le canton de Vaud. Cette prison pour femmes se prêtait bien à une étude qui fasse état des conséquences réelles de l'installation d'un établissement. Dans un bref aperçu de l'histoire de cette prison l'on constate que le permis de construire octroyé par la commune de Lonay date de 1985, les travaux ont débuté en 1988, et la prison a été inaugurée et a reçu ses premiers pensionnaires à la fin du mois d'avril 1992. Nous avons effectué les interviews de notre étude en octobre 1999, soit une bonne quinzaine d'années après la décision de construire cette prison et sept ans après son inauguration.

Après avoir étudié la topographie des lieux, nous avons choisi notre champ d'exploration en fonction des bâtisses, routes, champs, constructions et écrans divers, naturels ou construits par l'homme, présents dans le secteur. Mais, pour finir, les autorités pénitentiaires, soucieuses de s'assurer que les personnes qui auraient pu ou étaient incommodées, soient vraiment touchées par l'enquête, nous ont fourni les plans des quartiers et les listes téléphoniques qui correspondaient au secteur qui leur convenait. L'ensemble des coordonnées concernées correspondait à 261 adresses et numéros de téléphone dans les communes de Préverenges, Lonay et Morges.

En ce qui concerne la méthode employée pour la constitution de notre échantillon, nous avons le choix entre deux manières de procéder. Il existe une controverse sur la question de l'échantillonnage: d'un côté, les défenseurs de l'échantillonnage par quota, qui, préalablement à toute entreprise, procèdent à une sélection des personnes à interroger selon

l'âge et le sexe, qui correspondent à la population générale. De l'autre, les défenseurs de l'échantillonnage aléatoire, qui considèrent qu'il est important de mettre en évidence le biais éventuel de l'échantillon qui pourrait être masqué lors de la sélection par quota. Pour cette étude pilote, nous avons choisi de nous en remettre au hasard sur la représentativité hommes/femmes, âge, en interrogeant la personne qui décrocherait le téléphone, et de constituer ainsi un échantillon aléatoire. Ce procédé présentait, dans le cas précis de notre enquête, l'avantage de recueillir les sentiments des personnes effectivement présentes à leur domicile pendant la majeure partie du temps, c'est-à-dire celles que la proximité effective et durable de la prison pouvait éventuellement affecter.

L'interview a été mené par téléphone afin de limiter au maximum «l'effet de l'expérimentateur». D'une part, nous avons envoyé un courrier à chaque foyer juste avant d'entrer téléphoniquement en contact avec les personnes interrogées. Il s'agissait notamment de leur indiquer qu'il s'agissait d'un travail qui ne porterait pas atteinte à leur vie privée. Afin d'éviter toute réticence programmée, nous avons pris soin de ne pas mentionner dans notre courrier l'objet du sondage. D'autre part, nous avons fait en sorte de téléphoner juste après le moment présumé de réception de notre courrier afin d'éviter que des voisins ne se concertent, influencent mutuellement leurs réponses, ce qui aurait constitué un biais non négligeable. Bien entendu, nous ne pouvons pas affirmer que cela n'a pas eu lieu, mais nous avons veillé à limiter au maximum ce biais en nous donnant ainsi les moyens de recueillir des impressions «à chaud». Nous avons également écrit aux administrations des différentes communes, autant pour les informer qu'une enquête était menée à la demande des services pénitentiaires, que pour nous assurer de leur concours.

L'analyse *rétrospective* (quinze ans après) mettra en relation les craintes mais aussi les espoirs exprimés à l'époque de la gestation du projet, avec la situation effective constatée aujourd'hui. Nous avons élaboré douze questions selon le mode avant/après en demandant aux gens de formuler leurs craintes et espoirs préalables à la construction de la prison et la justification de celles-ci par la suite.

Un treizième item, un jugement émis par l'interviewer, portait sur l'atmosphère présente au cours de l'interview, (par exemple, détendue, quelque peu électrique, neutre-objective, etc.). Cette variable est moins objective que les autres, puisqu'elle se fonde sur une pure interprétation du chercheur. Néanmoins, elle a été introduite pour offrir une idée du sentiment général régnant dans la population, ce qui est rarement exprimé

ouvertement. Nous avons ensuite étudié la correspondance entre les conséquences négatives qui ont été mentionnées par les personnes que nous avons interrogées, et les sentiments qui ont été exprimés durant l'entretien téléphonique.

3. RESULTATS GENERAUX

3.1 Plaintes actuelles portées à l'attention des autorités communales

Deux des trois communes que nous avons contactées par courrier, nous ont répondu. Les autorités municipales des deux communautés disent n'avoir eu connaissance d'aucune plainte par rapport à la prison. Ceci peut également être un indicateur du fait que, dans l'ensemble, les voisins ne se sentent pas beaucoup dérangés par l'établissement pénitentiaire, d'autant plus que, dans ce cas, l'interlocuteur privilégié qui reçoit les plaintes est la mairie.

3.2 Réponses des entreprises

Dans la région, on ne trouve majoritairement qu'une seule catégorie d'entreprises, celle du secteur industriel ou artisanal productif. Les secteurs de service (banques, hôtels, restaurants, magasins, taxi, assurances...) ne sont pas représentés; on ne trouve pas non plus de cabinet de médecins, de pharmacie ou de vétérinaires dans le quartier. Figurent seulement quelques entreprises de type associatif ou de distribution, de rares commerces.

Nos résultats montrent que les entreprises n'ont mentionné que peu de conséquences sur leurs affaires depuis la construction de la prison. Voyons quelle est la nature des conséquences que les entreprises ont jugé positives.

Une entreprise a bénéficié d'avantages directs liés à la construction de l'établissement car elle a eu la prison pour client principal: il s'agissait – ce qui n'est pas étonnant – d'une entreprise de serrurerie. D'autre part, il est certain que les entreprises ont tout intérêt à ce que le quartier ait une apparence agréable – même si c'est un peu austère – pour ne pas éloigner les clients potentiels et que les éventuels employés ne désertent pas non plus. De plus, il est également important que le quartier soit sûr à tout point de vue, car leurs locaux sont en général déserts pendant la nuit.

Tableau 1: Nature des conséquences positives mentionnées par les entreprises

(Plusieurs réponses admises par personne)	Nombre de réponses données par les entreprises	% sur le total des entreprises contactées
Amélioration du quartier, plus esthétique qu'avant l'implantation de la prison	1	3.6
Le quartier est mieux surveillé par la police	2	7.1
La région peut en retirer des avantages au niveau économique (mandats, postes de travail)	1	3.6

N = 28 entreprises

Les conséquences négatives semblent tout à fait insignifiantes étant donné que neuf professionnels sur dix n'émettent aucune plainte de quelque sorte que ce soit.

Tableau 2: Nature des conséquences négatives mentionnées par les entreprises

(Plusieurs réponses admises par personne)	Nombre de réponses données par les entreprises	% sur le total des entreprises contactées
Craintes, peur des évasions ou des crimes commis par des détenus	0	0.0
Craintes de pertes du point de vue économique par la dévalorisation du quartier	0	0.0
Bruits, circulation accrue dans le quartier	2	7.1
Nuisance à l'image du quartier, moins esthétique qu'avant l'implantation de la prison	0	0.0

N = 28 entreprises

A la lecture de ces tableaux, il apparaît donc que les conséquences positives sont plus nombreuses que les conséquences négatives. En particulier, nous n'avons pas noté d'influence néfaste sur le développement économique, ce qui est une donnée non négligeable. Ce phénomène a été déjà étudié en France par COMBESSION (1996: 117-132) à Joux-la-Ville, où les prix montent quand s'installe la prison, à Fresnes, où

la prison maintient les prix assez bas. A Bois d'Arcy, la baisse des prix est circonscrite à un périmètre réduit, et à Clairvaux, une incidence indirecte maintient les prix stables. On voit donc bien qu'il n'y a aucune relation absolue de cause à effet entre l'implantation d'un établissement pénitentiaire et une baisse notable de la valeur de l'immobilier. Les sentiments qui ont été exprimés durant l'entretien téléphonique correspondaient bien aux réponses concrètes et il ne semble pas exister beaucoup de ressentiments de la part des entreprises.

En conclusion, il semble donc que les professionnels considèrent l'établissement pénitentiaire comme une entreprise qui se différencie peu des autres. On peut même affirmer que la prison peut devenir un partenaire économique au même titre que n'importe quel autre.

3.3 Réponses des ménages privés

Nous avons interrogé 141 personnes représentant un ménage privé de la région. Nous avons dénombré 98 femmes (69.5%), 42 hommes (29.8%) et un enfant (0.7%). Parmi les répondants 83.7% étaient de langue française, et 16.3% des non-francophones. Un tiers des personnes se situait au-dessous de 35 ans, 38% entre 35 et 60 ans, et 26% avaient plus de 60 ans. Le taux de personnes qui dit voir un intérêt à la prison est presque le double de ceux qui disent plutôt souffrir de son existence. Voyons quelle est la nature des conséquences positives et négatives évoquées par les particuliers.

Tableau 3: Nature des conséquences positives mentionnées par les ménages privés

(Plusieurs réponses admises par personne)	Nombre de réponses données par les ménages	% sur le total des ménages contactés
Amélioration du quartier, plus esthétique qu'avant l'implantation de la prison	15	10.6
Le quartier est mieux surveillé par la police	15	10.6
La région peut en retirer des bénéfices au niveau économique (mandats, postes de travail)	2	1.4
La prison est utilisée en tant que moyen éducatif auprès des enfants	2	1.4
Des liens plus ou moins officiels avec les détenues se sont créés (visiteurs, bénévoles)	10	7.1

N = 141 ménages privés contactés, missing = 1

Les ménages privés mentionnent prioritairement des conséquences sur l'aspect extérieur du quartier et des bienfaits pour l'environnement, ainsi qu'un contexte plus sécurisant qui s'installe grâce à une présence accrue de la police. Nous avons déjà souligné le fait surprenant que, pour certains, la prison pouvait avoir une valeur éducative et était utilisée auprès des enfants comme une menace de punition. La prison représente alors une illustration vivante de ce qui attend les enfants s'ils ne se comportent pas «comme il faut».

Tableau 4: Nature des conséquences négatives mentionnées par les ménages privés

(Plusieurs réponses admises par personne)	Nombre de réponses données par les ménages	% sur le total des ménages contactés
Craintes d'ordre général, pas clairement identifiées	5	3.5
Peur des évasions	6	4.3
Peur de crimes commis par des détenus	2	1.4
Craintes de pertes au niveau économique par la dévalorisation du quartier	3	2.1
Bruits, circulation accrue dans le quartier	9	6.4
Dévalorisation de l'image du quartier, moins esthétique qu'avant l'implantation de la prison	9	6.4

N = 141 ménages privés contactés, missing = 1

On note dans ce tableau, que les effets négatifs existent mais qu'ils sont d'une autre nature que ce à quoi l'on pouvait s'attendre. Ce n'est pas la soudaine dangerosité du quartier qui inquiète la population: au contraire, les gens se sentent plus en sécurité en raison de la présence de la police. Cependant, on remarque quelques nuisances dues au bruit, notamment pendant l'été. Il semble que les détenus aient souvent des échanges bruyants entre les cellules, cris, appels d'une fenêtre à l'autre. Ils s'interpellent, envoient des colis ou des messages d'une cellule à l'autre ou par l'intermédiaire de visiteurs qui se trouvent à l'extérieur, ce qui ne passe pas inaperçu dans le voisinage immédiat. Toutefois, tout cela ne semble pas présenter de réel caractère de gravité. Comme l'avait remarqué également COMBESSION (1996: 38): «les riverains se rendent aveugles et sourds à ce qui pourrait leur rappeler la nature du bâtiment qu'ils côtoient de si près».

Les attitudes non-verbales jugées par l'interviewer ont été les suivantes: En somme, il y a eu très peu de sujets (2 personnes = 1.3%), qui ont mentionné des effets négatifs suffisamment graves pour qu'ils expriment vivement leur colère ou leur ressentiment. Il s'agissait la plupart du temps de «nuisances», plus que de graves conséquences négatives. Néanmoins, en général, les attitudes et émotions des particuliers étaient plus ambivalentes que celles des professionnels. Tels que nous avons construit les outils de cette étude pilote, il n'est pas possible de savoir, en mesurant les sentiments négatifs si ceux-ci sont dirigés à l'encontre des prisonniers, du système carcéral en général, ou s'ils ressentent de réelles craintes face aux dangers supposés, liés directement à la présence de l'établissement pénitentiaire, ou encore s'ils ressentent une hostilité – même relative – au principe même du questionnaire téléphonique.

Un peu moins de la moitié des ménages ont manifesté une attitude d'évitement, de rejet des questions, ont exprimé un certain trouble, une angoisse véritable, et quelquefois des sentiments déguisés sous un vernis de neutralité ou de détachement qui nous a semblé surfait. Mais il ne nous est pas possible de dire si cela avait un rapport avec une quelconque victimisation; c'était plus vraisemblablement le sujet lui-même, dans son ensemble, qui les troublait. Dans ce groupe, la plupart des personnes avec lesquelles l'entretien s'est déroulé dans une autre langue que le Français (anglais, portugais, espagnol ou italien) ou avec lesquelles il a été nécessaire de faire appel à un «pidgin» pour se faire comprendre, a fait preuve de beaucoup de réticences, semblait avoir peur de critiquer les autorités d'un pays étranger dans lequel elles vivent. Une seule personne a dit avec une animosité mêlée de fatalisme que «les étrangers n'avaient pas droit à la parole», qu'«on ne leur demandait pas leur avis même s'ils travaillaient et payaient des impôts comme tout le monde» et que «c'était comme ça».

Il est intéressant de noter que 8 personnes (répondant en tant que ménage privé ou représentant une entreprise) ont répondu – sans que la question leur soit posée – qu'ils ne voyaient plus la prison, qu'ils n'y faisaient même plus attention. Ces remarques vont dans le sens de l'analyse de COMBESSIE (1996: 24) qui souligne: «*Quand la prison est là, avec ses dangers potentiels, ses stigmates, quand elle est construite et qu'il faut s'en accommoder, d'autres stratégies sont mises en oeuvre pour en diminuer la visibilité sociale. On peut cacher directement la prison, ou s'efforcer de surimprimer une image écran, image positive, propre à la masquer*». Nous avons également pu mesurer ce phénomène. Quelles que soient les raisons pour lesquelles, au bout d'un certain temps, les gens ne font plus attention à la prison, on s'aperçoit que très vite, elle «fait

partie du paysage», et que contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, elle est singulièrement banalisée.

3.4 Evolution des craintes qui existaient avant l'époque de la construction de la prison

La question concernant les craintes préalables à l'implantation de la prison suivait chronologiquement celle qui concerne les effets négatifs remarqués aujourd'hui. Avant la construction de la prison, les craintes ont été beaucoup plus nombreuses qu'à l'heure actuelle. Les hommes sont plus négatifs que les femmes, mais la différence n'est pas significative pour toute la population car le nombre de sujets observés n'est pas assez élevé. Il nous paraît intéressant à ce stade de notre étude de comparer la validité des craintes supposées pour la population, avec ce que les répondants ont eux-mêmes mentionné comme s'étant effectivement réalisé. Pour 5 personnes (3.1%), seulement, les craintes qu'elles ont eues à l'époque, se sont réalisées. Etant donné le grand décalage entre les appréhensions et les nuisances effectives que ces personnes ont eu à déplorer, les interlocuteurs ont manifesté une gêne certaine au moment où l'on a abordé la question de l'appréhension qu'elles avaient eue avant. La plupart du temps, les personnes ont commencé par contester avoir eu des craintes; ce n'est qu'après qu'un bon contact avec l'enquêteur eut été établi qu'elles ont avoué s'être fait du souci pour rien. Cependant, de nombreuses personnes ont mentionné l'existence d'une pétition qui a circulé au moment des discussions sur la construction éventuelle d'une prison à Lonay. Très peu de personnes ont reconnu l'avoir signée; ceci nous semble aller dans le même sens: elles ont peut-être un peu honte d'admettre aujourd'hui qu'elles se sont inquiétées sans raison. Aujourd'hui, l'attitude face à la prison semble avoir changé du tout au tout, malgré l'exception que constituent les deux cas franchement hostiles que nous avons rencontrés. Ces personnes semblaient directement touchées par le problème ou directement impliquées. Il semblerait donc que les craintes de la population face à l'implantation d'une prison dans le voisinage soient peu justifiées.

3.5 Corrélations entre les sentiments exprimés vis-à-vis de l'interviewer et les conséquences mentionnées

Afin de savoir si les sentiments négatifs exprimés ont pour origine la mention d'un certain nombre d'événements fondés qui auraient nui à leur vie quotidienne, nous avons décidé d'affiner quelques questions en étudiant les corrélations entre les conséquences négatives et les sentiments exprimés. Dans un deuxième temps, nous avons voulu savoir

si les effets négatifs mentionnés par la population pouvaient influencer les sentiments qui ont été globalement exprimés. Nous avons obtenu les résultats suivants:

73,68 % des personnes qui ont exprimé des sentiments négatifs et 75,6% de celles qui ont exprimé des sentiments mitigés, n'ont pas mentionné d'effets négatifs. Si l'on exclut les personnes qui n'ont exprimé aucun sentiment particulier et les personnes qui ont eu des réactions manifestement positives, on remarque que plus de 80% des gens qui manifestent un sentiment plutôt négatif n'ont pas été à même de signaler qu'ils avaient remarqué des effets négatifs. On peut donc en conclure qu'il n'y a pas de corrélation entre les sentiments négatifs exprimés et de réels problèmes liés à la prison qui touchent la population avoisinante. En outre, un peu plus de 15% des personnes qui expriment des sentiments plutôt négatifs (clairement négatifs ou mitigés) mentionnent des effets négatifs. C'est assez peu; on aurait pu s'attendre à un pourcentage beaucoup plus élevé.

Au terme de ces trois précédentes remarques, nous constatons que, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, les sentiments exprimés tels qu'ils ont été identifiés au moment de l'entretien téléphonique, ne sont pas influencés par les effets positifs ou négatifs mentionnés par les sujets interrogés. A ceci, on pourrait objecter que les gens n'ont pas voulu répondre honnêtement par méfiance, et que cela a biaisé nos résultats; mais dans ce cas, comment se ferait-il qu'ils aient quand même manifesté de la mauvaise humeur ou se soient exprimés sans aucune gêne de façon négative sur des thèmes divers, alors que rien ne leur était demandé de précis? Ils auraient dû avoir les mêmes craintes, mais cela n'a pas été le cas: ils se sont exprimés très librement. Les personnes expriment des sentiments négatifs qui sont liés au sujet ou au fait qu'ils sont interrogés, un peu «bousculés» dans leur quotidien par ce coup de téléphone qu'ils n'attendaient pas à cet instant précis, et ceci, même s'ils répondent aimablement aux questions de l'enquêteur. Mais, ainsi que nous l'avons mesuré, ces sentiments ont peu à voir avec les effets négatifs de la prison elle-même.

Considérons maintenant les réactions des personnes qui ont mentionné des effets négatifs, et voyons quels étaient les sentiments qui ont été exprimés par ces personnes. Nous avons remarqué qu'un peu moins de 60% des personnes qui ne mentionnent pas d'effets négatifs expriment des sentiments négatifs ou mitigés; on peut donc affirmer que ce ne sont pas les effets négatifs qui influencent une éventuelle hostilité des habitants. En outre, cela pourrait signifier, ainsi que le note GONZA (1993):

377), que, quoi qu'il en soit: «*Chacun s'accorde à reconnaître que la privation de liberté avec internement est plus préjudiciable que favorable à la réinsertion sociale*». Face à ce sujet sensible, et en l'absence pour la plus grande majorité de la population, d'une réflexion fondée sur l'examen de résultats empiriques, il est compréhensible que les réactions des personnes interrogées ne soient pas exemptes de contradictions.

Enfin, les personnes qui, elles, disent avoir remarqué des effets négatifs manifestent pour 52% des sentiments négatifs. Il est intéressant de noter que la différence entre le groupe de personnes qui affirment avoir remarqué des effets négatifs et celui qui n'en a pas vu, est peu significatif par rapport à l'hostilité qui se manifeste. En outre, le taux de personnes qui mentionnent des effets négatifs mais qui ont clairement adopté une attitude positive représente une proportion très élevée par rapport aux catégories précédemment étudiées: en effet, 27% ont exprimé ces sentiments positifs, c'est-à-dire un nombre comparable à ceux qui ont exprimé des sentiments mitigés (30.8%), ou ceux qui ont exprimé une certaine hostilité (21%). Apparemment, le fait de mentionner des effets négatifs n'entame en rien une certaine ouverture d'esprit, voire l'expression d'une certaine amabilité, même si nous conversons à propos d'un environnement aussi stigmatisant que la prison, qui, de plus, se trouve à proximité de chez soi. Ceci corrobore ce que nous avons mis en lumière précédemment: l'hostilité exprimée ne dépend pas forcément des effets négatifs objectifs dont la population avoisinante dit souffrir. On ne remarque qu'une faible relation entre l'hostilité ou une certaine cordialité exprimée par la population lors de l'entretien, et les effets positifs ou négatifs objectivement mentionnés.

Il n'apparaît pas du tout que les effets négatifs aient une influence notable sur les sentiments que les gens éprouvent lors d'un interview sur le sujet pénitentiaire. D'autre part, les sentiments exprimés, plutôt positifs ou plutôt négatifs pourraient bel et bien avoir été présents avant l'entretien et n'avoir eu rien à voir avec le sujet traité.

4. CONCLUSIONS

Contrairement à certaines craintes exprimées avant la construction de l'établissement pénitentiaire, l'impact d'une telle institution est peu significatif. Spontanément, les 160 répondants n'ont mentionné aucun incident dangereux dans les interviews. Dans les sept ans depuis l'ouverture de l'établissement, il semble donc qu'aucun événement grave ne s'est produit qui aurait laissé des traces dans la mémoire des voisins. En

effet, il est intéressant de vérifier si, en fait, le risque est réellement plus grand tout près des établissements de ce type: quelle sera la stratégie adoptée par le fuyard? Va-t-il rester dans les alentours ou au contraire s'éloigner le plus vite et le plus loin possible? Les effets négatifs – tout ce qui, notamment, se rapporte aux évasions (qui surviennent plutôt pendant les congés des détenus et alors qu'ils sont déjà loin de la prison) –, sont compensés par la sécurité raffermie autour l'établissement grâce à la présence constante de la police et des surveillants. Etant donné qu'aujourd'hui, on remarque une délinquance élevée en relation avec les cambriolages en Suisse, cet accroissement de la sécurité est considéré comme un point positif par les citoyens qui voient – de fait – leur quartier protégé par les autorités. En ce qui concerne l'impact économique sur la région, nous n'avons trouvé aucun élément significatif pouvant attester que le marché ait été influencé de façon négative, ni dans les réflexions émises par les entreprises, ni dans celles provenant des ménages privés. Si les protestations et les craintes sont plus vives avant l'implantation de l'établissement, c'est sans doute parce qu'on a peur de ce qu'on ne connaît pas.

Il nous faut toutefois nuancer nos remarques si l'on veut généraliser un tant soit peu nos résultats. En effet, les craintes sont sans doute beaucoup moins fortes, car il s'agit d'une prison de femmes. Il est très vraisemblable qu'une étude de ce type donnerait des résultats différents aux alentours d'un établissement accueillant une population d'hommes, ayant commis des crimes de sang et multirécidivistes de surcroît. Peut-être aussi que certains incidents graves auraient pu être déplorés.

Bibliographie

Albert P., «Sur le modèle de couvents?», *Forum Prison et liberté*, 10, 1993, 11-12.

Bauhofer S., «Reform strafrechtlicher Sanktionen in der Schweiz. Ein kriminalstatistischer Überblick», in: Bauhofer S., Bolle P.H. (Eds.), *Réforme des sanctions pénales*, Collection Criminologie (12), Editions Rüegger, Zurich/Grüschi, 1994, 225-265.

Bolzman C., «Violence politique, exil et politique d'asile: l'exemple des réfugiés suisses», *Revue suisse de sociologie*, 3, 1992, 675-693.

Bouloc B., *Pénologie*, Dalloz, Paris, 1995.

Brillon Y., «Les attitudes de la population à l'égard du système pénal: une perception négative de la justice criminelle», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1, 1983, 76-87.

Brillon Y., «La peur du crime et les tendances répressives du public envers les criminels», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 4, 1983, 12-23.

Colin M., Elchardus J.M., «Faut-il construire des prisons nouvelles ou de nouvelles prisons?», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1, 1989, 41-46.

Combessie P., *Prisons des villes et des campagnes*, Editions de l'Atelier/ Editions Ouvrières, Paris, 1996.

De Frisching A., «Le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons, ainsi que les liens entre l'univers carcéral et la société», *Bulletin d'information pénologique*, 2, 1992, 4-10.

Foucault M., *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975.

Gilliard D., «Insécurité dans la sécurité: Urgent, 20 places!», *Forum Prison et liberté*, 9, 1993, 10-11.

Gisel-Bugnion M., *Punir sans prison: quelques suggestions*, Labor et Fides, Genève, 1984.

Gonczol K., «La peur du crime», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 4, 1993, 394-408.

Gonza H., «L'organisation du système pénitentiaire, le traitement des détenus et la préparation des détenus à la libération», *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1, 1992, 14-22.

Gonza H., «La prison, ce qu'elle devrait être», *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1, 1993, 377-379.

Karlstrom V., «Point de vue suédois sur la construction de prisons», *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1, 1992, 4-9.

Killias M., Aeschbacher R., «Combien de Suisses ont-ils connu la prison?», *Bulletin de Criminologie*, 14/1, 1988, 3-14.

Killias M., *Les Suisses face au crime*, Collection Criminologie (5), Editions Rüegger, Grünsch, 1989.

Killias M., *Précis de criminologie*, Editions Saempfli & Cie S A, Berne, 1991.

Killias M., Lamon P., Clerici C., Berruex T., *Tendances de la criminalité en Suisse de 1984 à 2000*, IPSC-UNIL, Lausanne, 2000.

Langas A., «Le partage des responsabilités dans la réhabilitation des détenus: L'importation par les établissements pénitentiaires de services habituellement fournis par la collectivité», *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1, 1992, 11-13.

Larguier J., *Criminologie et science pénitentiaire*, Dalloz, Paris, 2ème édition, 1976.

Lemire G., *Anatomie de la prison*, PUM, Montréal, 1990.

Neale K., «Le programme Démosthène: un défi en matière de pénologie», *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1, 1992, 4-7.

Peyrefitte A., «Des vérités pénibles à dire», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 4, 1989, 384-397.

Rentzmann W., «Pierres angulaires d'une philosophie moderne de traitement: normalisation, ouverture et responsabilité», *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1, 1992, 7-14.

Rentzmann W., «Recrutement, formation et mise en œuvre du personnel», *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1, 1992, 22-27.

Trinquier C., *Femmes en prison*, Collection Documents, Le cherche-midi Editeur, Paris, 1997.

Weisel D., *Conducting Community surveys/ A Practical Guide for Law Enforcement Agencies*, Bureau of Justice Statistics and the Office of Community Oriented Policy Services, Washington D.C. 20531, octobre 1999.